

Séance du 14 /03/ 2024

Devis LA POSTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de LA POSTE pour le repositionnement la certification et la mise au format BAL des adresses de la commune.

Ce devis s'élève à la somme de 943.11€ HT soit 1 131.73 € TTC.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis " Les jardins Armoricaains"

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant des jardins Armoricaains pour la fourniture et pose de drainage à la sortie du bourg Ce devis s'élève à la somme de 960.00€ HT soit 1 152.00 € TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Adhésion au groupement de commande pour DPE avec GPA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un audit énergétique des logements communaux est à effectuer. Depuis le 1er juillet 2021, le DPE doit apparaître dans les annonces de location et doit être fourni au locataire, donc tout logement doit avoir un DPE. Cet audit a pour objectif, entre autres, de définir la liste des travaux techniquement réalisables, les gains de consommation d'énergie primaire que l'on peut en attendre, et les coûts d'investissement nécessaires pour y parvenir. Cet audit est exigé pour toutes les demandes de subvention et constitue la première étape technique pour s'engager dans une rénovation énergétique de son logement.

Le coût approximatif de ces prestations est de .

-150 euros pour un DPE par logement

-700 à 800 euros pour un audit énergétique (pour une maison individuelle de 120 m²)

Soit un coût total d'environ 1000 euros par logement.

Il sera réglé directement par la commune auprès du prestataire.

Si plusieurs logements sont situés dans un seul bâtiment, il n'est pas nécessaire de commander plusieurs audits énergétiques. Toutefois le DPE (Diagnostic de Performance énergétique est obligatoire par logement

1 bâtiment = 1 audit énergétique

1 logement = 1 DPE

Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable à cette adhésion.

Prime de licenciement LE MOAL Dominique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur LE MOAL Dominique sera licencié pour inaptitude physique au 01/04/2024 et qu'une prime de licenciement doit lui être versée.

Celle-ci s'élève à 2 231.41 Euros

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Carte restaurant pour les aînés

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refaire des cartes d'invitation au Restaurant Lan Vear de Bégard pour les aînés à raison de 30€ par personne, 26 personnes sont concernées soit pour un total de 780€ Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Choix du Cabinet d'étude et Maître d'Œuvre pour l'aménagement du bourg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de choisir le bureau d'étude et le maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Après délibération, l'assemblée décide de retenir "ADAO URBANISME" de RENNES pour

12 980 € HT soit 15 576 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.